

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70051

Objet
Paiement des honoraires
des Avocats Maîtres
SIRE et RIBETON
Affaire LANUSSE, AMIET,
BELLEC

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

ROYAN
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 4 JUIL 1970
COURRIER
N° 3387
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BUJARD, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,
BERLAND, BROTRÉAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMEQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 28 mai 1970, MM. SIRE et RIBETON, avocats de
la Ville dans l'affaire LANUSSE-AMIET-BELLEC, ont présenté
leur mémoire d'honoraires, à la suite de l'heureux dénouement
de ce procès le 8 mai 1970 devant la Cour d'Appel de POITIERS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la note d'honoraires présentée le 28 mai 1970, par
MM. RIBETON et SIRE, avocats à la Cour, 130, rue du Palais
Gallien à BORDEAUX.

DECIDE :

- de mandater à MM. RIBETON et SIRE, avocats à la Cour, compte
bancaire B.N.P. n° 91 694, la somme de 6 000 F (six mille francs)
en règlement de leurs honoraires pour l'affaire opposant la
Ville de ROYAN aux sieurs LANUSSE, AMIET et BELLEC.

.../...

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 934 article 665 du Budget 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ
ROYAN LE 3 - JUIL. 1970

[Large handwritten signature]